

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 MARS 2020 à 19h30

Etaient présents : A BOUTHEMY maire, F BUSSON M DELAHAIE B DELALANDE, F GEFFRAULT, R BARON S JEULAND, P GRANDGIRARD, J DROUILLE, A GENOUEL,

Etait absent et avait donné procuration : Michel BOUVIER à Françoise BUSSON

Etaient absents : Y MARTIN, S NIEZ.

Monsieur Delahaie est arrivé après le vote des taux d'imposition et du budget, il n'a donc pas pris part au vote.

Secrétaire de séance : Meddy DELAHAIE

Date de la convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage du compte rendu : 17 mars 2020

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions. Françoise BUSSON qui en était le secrétaire, signale que 2 points de son compte rendu ont été supprimés, Mr le MAIRE précise que les éléments en question n'avaient pas à être portés à la connaissance du public.

2 FINANCES

Affectations des résultats 2019

Budget principal

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2019 :

Le résultat de clôture est de:

***145 601.54 euros** en déficit d'investissement

Restes à réaliser en dépenses : **70 581.00 euros**

Restes à réaliser en recettes **24 069.90 euros**

Résultat réel d'investissement – **104 671.64 euros**

***141 144.84 euros** en excédent de fonctionnement

Budget assainissement

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2019 du budget assainissement:

Le résultat de clôture est de:

***87 441.30 euros** en excédent d'investissement

***3 336.54 euros** en déficit de fonctionnement

Compte tenu du transfert de compétence à l'intercommunalité, il y a lieu de considérer les résultats comme suit :

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2020 :

- o une somme de **104 671.64 euros** au compte 1068 de la section d'investissement
- o une somme de **58 160.24 euros** au compte 001 de la section d'investissement
- o une somme de **33 136.66 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement

Vote des budgets

Mr le Maire présente le budget général de la commune

	DEPENSES de fonctionnement	Réalisé 2019	VOTE 2020
011	Charges à caractère général	176 516,20	171 177,60
60	achats	69 956,96	71 221,66
61	Services extérieurs	85 470,72	79 156,00
62	Autres services extérieurs	18 333,52	18 800,00
63	Impôts, taxes, versements assimilés	2 755,00	3 000,00
012	Charges de personnel	185 148,96	177 300,00
63	Impôts, taxes, versements assimilés	3 987,58	4 270,00
64	Charges de personnel	165 778,03	168 030,00
014	Atténuations de produits		150,00
65	Autres charges de gestion courante	276 065,10	184 105,00
66	Charges financières	11 904,97	12 346,00
67	Charges exceptionnelles		105,00
68	Provisions semi-budgétaires		
	Total des dépenses réelles	649 635,23	546 183,66
	Total des dépenses d'ordre	13 855,00	55 280,00
	Total des dépenses de fonctionnement	663 490,23	601 463,66

	RECETTES de fonctionnement	Réalisé 2019	VOTE 2020
70	Produits des services	11 934,67	10 700,00
73	Impôts et taxes	496 484,00	415 179,00
74	Dotations, subventions et participations	102 333,68	94 948,00
75	Autres produits de gestion courante	165 866,28	35 000,00
77	Produits exceptionnels	2 148,90	11 000,00
013	Atténuation de charges	25 867,54	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		33 136,66
	Total des recettes réelles	804 635,07	601 463,66
	Total des recettes de fonctionnement	804 635,07	601 463,66

	DEPENSES d'investissement	Réalisé 2019	VOTE 2020	
001	Déficit d'investissement reporté	138 492,39	58 160,24	
16	emprunt	46 777,47	138 677,76	Figure ici leversement des résultats du budget assainissement en totalité même si 1/3 sera réellement mandaté
21 et 23	Achats et travaux	516 672,30	121 608,00	
	Total des dépenses réelles	701 942,85	405 887,30	

	RECETTES d'investissement	Réalisé 2019	VOTE 2020	
001	Excédent d'invest reporté			
10	Dotations et fonds divers	249 841,91	171 329,64	Figure ici leversement des résultats du budget assainissement
16	emprunt	276 366,00	155 208,06	
28	amortissements		16 280,00	
	subventions	16 278,40	24 069,60	
	Total des recettes	556 341,31	405 887,30	

Le budget général s'élève à 601 463.66 € en fonctionnement et à 405 887.30 € en investissement.

Budget Les Vallons

	DEPENSES de fonctionnement	Réalisé 2019	Voté 2020
60	Études et travaux	70 032,28	25 550,00
66	Frais bancaires	427,09	250,00
63	Autres droits		
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00	5,00
042	Dépenses d'ordre(stocks de terrains)		
	Total des dépenses réelles	200 459,37	
	Total des dépenses d'ordre		
	Total des dépenses d'exploitation	200 459,37	25 805,00

	RECETTES de fonctionnement	Réalisé 2019	Voté 2020
70	Vente de terrain		
74	Dotations, subventions et participations	10 382,92	
77	Produits exceptionnels	37,98	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	215 538,47	25 800,00
	Total des recettes réelles	10 720,90	25 805,00
042	Opérations d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des recettes d'exploitation	226 259,37	25 805,00

	DEPENSES d'investissement	Réalisé 2019	Voté 2020
16	emprunt	33 199,14	58 529,11
042	Dépenses d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des dépenses investissement	33 199,14	58 529,11

	RECETTES d'investissement	Réalisé 2019	Voté 2020
001	Excédent d'investissement reporté	91 728,25	58 529,11
16	emprunt		
042	Opérations d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des recettes d'investissement	91 728,25	58 529,11

Budget LES VALLONS 2

Une somme de 300 000 euros sera prévue au budget pour le démarrage du projet.

Vote des taux d'imposition 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	651 700	13,79	>>>	668 900	92 241
Taxe foncière (bâti).....	1 186 568	14,24	>>>	1 249 000	177 858
Taxe foncière (non bâti).	77 609	31,95	>>>	78 400	25 049
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>	Total :	202 907

Le montant des recettes s'élève à 202 907 €. Il faut noter que le produit de la taxe d'habitation est exclu du produit attendu.

Le maire propose de reconduire pour 2020 les taux sur les bases de 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux d'imposition applicables en 2020 comme suit :

Le Conseil Municipal procède au vote sur les taux d'imposition 2020 :

Présents : 10

Votants 10

Pour le maintien des taux : 7

Pour une augmentation : 0

Abstention : 3

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.24 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **31.95%**

Garantie d'emprunt pour les travaux de l'école Sainte Anne

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour la caution du prêt pour les travaux de l'école.

Il présente la demande chiffrée de l'OGEC : prêt de 160 000 euros sur 20 ans au taux fixe de 0.89, garantie de la commune de 100%.

Des élus s'étonnent de la demande tardive alors que le courrier de la banque est daté de novembre 2019 et la demande en mairie du 10 mars 2020

Le conseil Municipal procède au vote

Pour la garantie d'emprunt à 100% : 9

Contre la garantie d'emprunt à 100% : 0

Abstention : 2

Marquage routier

Un marquage de sécurité est indispensable pour signaler les écluses de la rue de la fontaine ainsi que pour protéger la circulation de la route du Pâtis de la Chapelle vers la route de l'ardoisière



Un devis a été demandé, le montant est de 2 316.00 euros ttc

Avenant à la convention d'adhésion au réseau de lecture publique

Mr le Maire rappelle qu'une convention a été signée en janvier 2019 avec Vitré Communauté dans le cadre du réseau de lecture publique. Il convient aujourd'hui de modifier des termes, notamment l'article 1 et de supprimer les noms des référents qui seront désignés dans une délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

➤ Information sur l'argent de poche

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de la Direction des Finances Publiques signalant que les missions 'argent poche' sont soumises à cotisations sociales et bulletin de salaire. Elles en étaient jusqu'à présent exonérées mais nous ne répondons pas aux conditions d'exonération. Le coût de la mission d'argent de poche est estimé à 25 euros,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, procède au vote

Pour la poursuite des missions avec charges sociales : 10

Contre la poursuite des missions avec charges sociales : 0

Abstention : 1

Le Conseil municipal décide de continuer les missions et de d'inscrire les crédits nécessaires au budget

Installation du cirque

Le cirque qui intervient à l'école Sainte Anne s'est installé aux abords du centre culturel, sur le parking et les pelouses.

Celles –ci du fait des conditions météorologiques ont été très dégradées d'autant plus que les animaux y ont été parqués : lama, dromadaire....

Il faudra trouver une solution auprès des bénévoles de l'école pour la remise en état.

➤ Fernand GEFFRAULT signale que les actes notariés pour la réalisation des chemins de randonnée seront enfin signés le 13 mars.

La séance est levée à 20h30.